

Appendice à l'annexe II

DÉCLARATION

sur les mesures propres à consolider la paix universelle et la sécurité des peuples

LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS DONT LES REPRÉSENTANTS
ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION,

Tenant compte de l'immense puissance de destruction de l'arme nucléaire qui, si elle était employée à des fins militaires, pourrait causer à l'humanité des souffrances et des destructions inexprimables et conduire à l'extermination des populations civiles, à l'anéantissement des villes, ainsi qu'à la destruction en masse d'autres valeurs matérielles et culturelles créées par le travail des peuples,

S'engagent solennellement, comme premier pas vers l'interdiction complète des armes nucléaires, à n'employer à des fins militaires aucun type d'armes atomiques et à l'hydrogène, y compris les bombes aériennes atomiques et à l'hydrogène, les fusées à tête nucléaire ou thermonucléaire, quel que soit leur rayon d'action, l'artillerie atomique, etc.;

Poursuivront leurs efforts en vue de réaliser au plus tôt un accord sur l'interdiction complète des armes atomiques et à l'hydrogène, leur élimination des armements des États, l'arrêt de leur fabrication et la destruction des stocks de ces armes, ainsi que le transfert des matières fissiles en vue de leur utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS PARTIES À LA PRÉSENTE
DÉCLARATION,

Tenant compte du fait que, malgré la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale déjà en 1947, résolution qui condamne toute propagande "destinée ou de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression", il existe un certain nombre de pays où l'on continue à mener ouvertement une propagande d'incitation à une nouvelle guerre, que les appels en faveur de la guerre, loin de cesser, prennent une ampleur toujours croissante dans la presse, les émissions radiophoniques, les déclarations officielles, et que les appels en faveur de la guerre atomique sont devenus dans les temps récents particulièrement fréquents,

Tenant compte en outre du fait qu'il y a dans le monde des États qui ont des systèmes social, économique et politique différents, ainsi que des idéologies différentes,

Reconnaissant qu'une étroite coopération entre les États ayant des systèmes sociaux et des idéologies qui diffèrent est possible, non seulement dans les domaines économique, scientifique et culturel, mais aussi dans le domaine politique, comme la deuxième guerre mondiale l'a mis particulièrement en évidence,

Reconnaissant également que le développement de la coopération pacifique entre les États dans tous les domaines s'accorde avec les principes des Nations Unies et correspond aux intérêts vitaux de tous les peuples,